



CONTEXTE GÉNÉRAL :

Le harcèlement se définit comme une violence répétée qui peut être verbale, physique ou psychologique. Cette violence se retrouve aussi au sein de l'école : elle est le fait d'un ou de plusieurs élèves à l'encontre d'une victime qui ne peut se défendre. Lorsqu'un enfant ou un adolescent est insulté, menacé, battu, bousculé ou reçoit des messages injurieux à répétition, on parle donc de harcèlement.

Grande priorité du ministère de l'Éducation Nationale, la lutte contre le harcèlement scolaire reste un des défis majeurs, aujourd'hui, en France.

La lutte contre le harcèlement scolaire dans les établissements scolaires passe donc par une bonne compréhension de ce que sont ces comportements illicites.

En partant du cadre juridique, notamment pénal et de la jurisprudence la plus récente, des aspects et des impacts psychologiques, cette formation a pour but de décrire et d'illustrer les propos et comportements qui peuvent constituer des faits de harcèlement scolaire, de clarifier les droits et obligations de chacun sur la question et de proposer les outils et les solutions les plus adaptés pour former votre personnel (agents ou enseignants).

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES :

- Comprendre cette thématique en la replaçant dans le contexte scolaire
- Prendre en charge un signalement de harcèlement scolaire et savoir réagir
- Identifier le cadre juridique et conseiller l'autorité de l'établissement.
- Orienter, informer et accompagner les agents et les enseignants en matière de lutte contre le harcèlement scolaire
- Connaître les outils de lutte contre ce type de harcèlement et savoir en faire usage
- Se faire accompagner par des spécialistes ou des personnes ressources
- Faire valoir les droits de la victime harcelée
- Dépôt de plainte, conséquences pénales pour l'auteur des faits

LES AXES MAJEURS :

- Analyse du harcèlement scolaire à l'intérieur de l'établissement
- Focus chef d'établissement (responsabilité professionnelle et judiciaire)
- Focus victime / témoin
- Les outils et les ressources

PRE-REQUIS :

Être ou vouloir être acteur de la prévention du harcèlement scolaire et avoir des connaissances de bases en prévention des risques.

MODALITES PEDAGOGIQUES :

Analyse du droit pénal et de la prévention des risques en alternance avec des cas concrets et des témoignages vidéos.

Jeux de rôle et mise en pratique pour identifier les bons réflexes face à un risque ou un cas avéré de harcèlement scolaire.

SUIVI ET EVALUATION :

Analyse des compétences des participants en amont et en aval

Évaluation de la formation par les participants

Attestation de formation en fin de formation

PUBLIC VISE :

Elèves des établissements primaires et secondaires

Agents administratifs / enseignants (es) / infirmier(e)

Public RH

Représentant du personnel

Chef d'établissement, encadrant de proximité, ou toute personne souhaitant participer à la prévention vis-à-vis du harcèlement scolaire.

OUTILS :

- Courts exposés méthodologiques
- Mises en situation / démonstrations
- Études de mini cas, commentés et justifiés
- Travail en groupes / apprentissage des ressources
- Partage d'expériences

DUREE : 1 journée (9h – 17h)

LIEU : A définir avec le formateur

INTERVENANT	
Jean-Christophe QUINTAL, Ancien officier de Gendarmerie et directeur de la Sécurité, de la Prévention et de la Tranquillité publiques de Villeneuve-sur-Lot Expert des questions de prévention et de sécurité <u>07 83 64 06 34</u> <u>jcquintal047@gmail.com</u> Formateur pour le Greta, ATD31, AMD33, IHEDN, Univ Paris Descartes, Education Nationale. Auteur des livres "<u>La sécurité publique locale</u>" (2018) et de "<u>l'abécédaire de la sécurité communale et intercommunale</u>" (2022), parus aux éditions VAPRESS. DPC47 Formations N° préfectoral de déclaration d'activité de formation : 75470158447 Numéro SIRET (siège) : 90746596700012 Numéro TVA Intracommunautaire FR84907465967 1030 route de Jean Gay / 47110 Ste Livrade sur Lot 0783640634 – jcquintal047@gmail.com	  